Docusign Envelope ID: B6A26763-1578-4587-95B6-281D89C56FB7

ABC EQUIPEMENT MAYOTTE
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 Euros
RCS de Saint-Denis de Mamoudzou : 534 284 211
Siège social : 4 impasse des Entrepôts Kawéni 97600 Mamouzdou
(ci-après la « **Société** »)

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2025

LA SOUSSIGNEE :

ABC EQUIPEMENT OCEAN INDIEN
Société à responsabilité limitée au capital de 228 000 €
RCS de Saint-Denis de La Réunion n° 430 380 550
Siège social : 25 rue Jule Vernes 97420 Le Port
Représentée par son Gérant, Monsieur CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK

Es qualité d'Associée Unique de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la Gérance ;
- le rapport établi en date du 20/06/2023 par la société FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL, Commissaire à la transformation, sur la situation de la Société,
- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;

(ci-après les « **Documents Communiqués** »)

A pris ce jour au siège, les décisions suivantes :

1. Approbation de la valeur des biens composant l'actif social ;
2. Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
3. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
4. Nomination de la société SOGEFI LI 3 en qualité de Président de la Société ;
5. Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Approbation de la valeur des biens composant l'actif social

L'Associée Unique après avoir pris connaissance des Documents Communiqués, en particulier du Rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la société et les éventuels avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social **approuve** expressément la valeur des biens composant l'actif social ainsi que les avantages particuliers mentionnés dans le rapport du Commissaire à la transformation

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

Paraphe

Docusign Envelope ID: B6A26763-1578-4587-95B6-281D89C56FB7

DEUXIEME DECISION

Transformation de la Société en société par actions simplifiée

L'Associée Unique constatant que les conditions légales de validation de la présente DEUXIEME DECISION sont réunies, **décide** de la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION

Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

En conséquence des décisions adoptées ci-avant, l'Associé Unique après avoir pris connaissance des Documents Communiqués et en particulier des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont le texte est annexé au présent procès-verbal, **décide** d'adopter ces nouveaux statuts, article par article, puis dans leur ensemble.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DECISION

Nomination de la société SOGEFI LI 3 en qualité de Président de la Société

Compte tenu de la DEUXIEME DECISION qui précède, l'Associée Unique **décide** de nommer en qualité de premier Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI3
Société par actions simplifiée au capital de 668 800 Euros
RCS de Saint-Denis de La Réunion n° 490 145 174
Siège social : 2 rue Jean châtel 97400 Saint-Denis
Representée par son Président, Monsieur **CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK**

Monsieur **CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK** est designé en qualité de representant permanent personne physique auprès de la Société.

La société SOGEFI LI 3 par l'intermédiaire de son représentant permanent a fait savoir dès avant ce jour qu'elle acceptait ce mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

Paraphe

Docusign Envelope ID: B6A26763-1578-4587-95B6-281D89C56FB7

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité et de régularisation.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

CLÔTURE

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique.

La société ABC EQUIPEMENT OCEAN INDIEN
Représentée par son Gérant, Monsieur CHEUNG AH SEUNG JEAN, AH-MOUCK

